

APPEL A PROPOSITIONS

Complément du programme de professionnalisation normand 2022

pour les acteurs et actrices de l'emploi, de la formation, de l'orientation
professionnelles, et de l'insertion

**Une initiative de la Région Normandie et de l'Etat avec le soutien de l'Agefiph
sous la maîtrise d'œuvre du Carif-Oref de Normandie**

Contact : Elisabeth Marmontel
emarmontel@cariforefnormandie.fr 02 31 46 98 72



IDENTIFICATION

Le Carif-Oref de Normandie est un Groupement d'intérêt public depuis le 1^{er} janvier 2018 co-financé par l'Etat, la Région et co-piloté par ces instances et les partenaires sociaux.

Le Carif-Oref de Normandie, est un outil d'aide à la décision, lieu d'informations, d'échanges et de formation des acteurs et des actrices de l'emploi, de la formation, de l'orientation professionnelles, et de l'insertion.

Carif-Oref de Normandie

Site de Caen/siège social
Unicité
10 rue Alfred Kastler
Bâtiment A
14000 Caen

Site de Rouen
Atrium
115 boulevard de l'Europe
BP 1152
76176 Rouen Cedex 1

LA MISSION PROFESSIONNALISATION PORTEE PAR LE CARIF-OREF DE NORMANDIE

L'Etat et la Région Normandie portent la volonté d'accompagner les acteurs normands au travers d'une mission professionnalisation et en particulier d'un programme dont la mise en œuvre est confiée au Carif-Oref de Normandie.

Ce programme a vocation à renforcer les pratiques professionnelles des acteurs de notre région et à contribuer au développement des compétences collectives et du travail en réseau, dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques et pour répondre aux besoins partagés des professionnels. Il **visé tous les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles et de l'insertion** pour favoriser la mixité des publics et une culture partagée.

Le programme de professionnalisation est un programme régional de référence inter réseaux, inter structures, complémentaire aux programmes de professionnalisation de chaque réseau.

Enfin, le programme se caractérise par une volonté de renforcer une offre multimodale de professionnalisation et de proposer régulièrement de nouvelles actions et thématiques.

Le programme propose les axes suivants :

Axe 1 : Comprendre l'environnement Emploi Formation Orientation en mutation constante

Axe 2 : Orienter et accompagner les personnes pour sécuriser les parcours

Axe 3 : Pratiques pédagogiques

Axe 4 : Culture numérique dans les pratiques professionnelles

Axe 5 : Prise en compte du handicap

Axe 6 : Les rendez-vous du Carif-Oref

CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE :

A. Les thèmes retenus

Cet appel à propositions vient en complément à une publication de juillet 2021. Il permet de :

- Publier une nouvelle proposition pour accompagner la montée en compétences des structures normandes pour répondre à un appel à projets ou appels d'offres marchés publics dans le champ de la formation.
- Re-publier deux actions restées sans réponse la première fois

B. La multimodalité

Autant que possible, nous préconisons le recours à la multimodalité dans le traitement des actions.

En effet certains aspects peuvent donner lieu à des séquences à distance tels que des temps d'appropriation de ressources ou des temps de présentation et permettent d'éviter les déplacements... tandis que d'autres nécessitent le présentiel car ils sont organisés autour d'échanges ainsi qu'autour d'activités d'apprentissage telles que des mises en situation, des études de cas en petits groupes...

Le recours à la distance nécessite d'apporter les preuves comme précisé dans l'annexe 4 de cet appel à propositions.

C. La démarche Qualiopi

Le Carif – Oref de Normandie, en tant que maître d'oeuvre des actions de professionnalisation, est déclaré organisme de formation auprès de la Drees de Normandie. Datadocké, il relève de l'obligation de certification Qualiopi, comme tous les organismes de formation faisant appel à des financements publics ou mutualisés. Le Carif – Oref de Normandie co-construit son programme de formation avec des prestataires qui répondent à cet appel à projets et qui sont ses sous-traitants, au sens du référentiel Qualiopi.

Le Carif – Oref de Normandie prend en compte les exigences du référentiel Qualiopi. A ce titre, le Carif-Oref de Normandie élabore, dans le cadre de cet appel à propositions, une liste d'exigences applicables aux prestataires sous-traitants, découlant d'une analyse transversale du référentiel Qualiopi (cf. Annexe 3) et demande aux répondants de se référer à ce document pour apporter leur réponse.

De façon à sécuriser la mise en œuvre du programme 2022, les sous-traitants retenus seront nécessairement en capacité de faire valoir la certification Qualiopi. Si, au moment de la réponse, le prestataire n'est pas encore certifié Qualiopi, il doit justifier du dépôt de la demande de certification l'engageant. Dans tous les cas, pour démarrer son action, le sous-traitant retenu devra impérativement bénéficier de la certification Qualiopi sinon l'attribution de la prestation sera remise en question.

CONDITIONS D'ORGANISATION DE L'ACTION

- **Durée** : les actions en présentiel sont d'une durée de 1 à 5 jours. Les sessions peuvent être fractionnées dans le temps. La durée peut excéder, le cas échéant, 5 jours. Dans ce cas, il est nécessaire de l'argumenter. Lors des bilans de formation, les participants sont souvent demandeurs d'une journée de retour sur les pratiques à 3 ou 6 mois. Si vous pensez qu'un retour de pratiques soit intéressant à prévoir pour la formation que vous proposez, merci de l'indiquer et de l'argumenter. Le Carif-Oref de Normandie doit cependant pouvoir retenir votre proposition de formation, avec ou sans l'option du retour de pratiques.

En revanche les webinaires ne sont pas soumis à ces durées minimales.

- **Calendrier** : les dates seront proposées en dehors des vacances scolaires de la zone B. Les dates définitives seront arrêtées en concertation avec la correspondante du programme du Carif-Oref de Normandie.
- **Modalités : toutes les formes sont possibles : présentielle, à distance, hybride, webinaires**
La Région Normandie souhaite que les actions auxquelles elle contribue dans le cadre du programme puissent permettre de toucher largement les acteurs normands compte tenu du périmètre géographique régional composé de 5 départements. Plusieurs webinaires sont ainsi attendus.

Concernant les formations en présentiel ou hybrides : Des facteurs peuvent perturber ou empêcher le déroulement de l'action de formation comme les différents confinements que nous venons de vivre. Le sous-traitant retenu devra autant que possible proposer des modalités pédagogiques révisées, appropriées (formation à distance, classe virtuelle...) ou adaptées aux circonstances. Cette possibilité doit être annoncée dès la réponse à l'appel à propositions.

- **Nombre de participants** : à définir pour chacune des actions, selon la ou les modalités retenues.
- **Lieu de déroulement de l'action** : Les actions en présentiel se dérouleront en principe dans les locaux du Carif-Oref de Normandie à Caen ou à Rouen. Le Carif-Oref de Normandie peut mettre à disposition des prestataires sous-traitants, sur leur demande, paperboard, vidéoprojecteur et connexion internet.
- Les actions à distance s'appuieront sur des outils et produits fournis et/ou portés par le prestataire sous-traitant.

FINANCEMENT, COUT

Le coût d'intervention est exprimé en coût total et par journée, toutes taxes comprises (TTC), tous frais compris.

Ce coût comprend :

- Les frais pédagogiques d'animation, de préparation (y compris photocopie des supports de formation),
- Si tel est le cas, la plateforme et les outils web utilisés (Classe virtuelle, outils de partage, collaboratifs, outils en ligne)
- Et les frais de déplacements, restauration et hébergement du (ou des) formateur(s).

Ces différents coûts sont à identifier de façon distincte.

MODALITES PRATIQUES

La proposition faite par votre organisme pourra porter sur une ou plusieurs actions de formation et devra être établie à partir du dossier de réponse suivant :

- La présentation de l'organisme – annexe 1
- Un descriptif par action de formation proposée – annexe 2.
- Les exigences Qualiopi applicables aux prestataires sous-traitants – annexe 3
- Pour les formations ou séquences à distance, les preuves qui seront transmises – annexe 4
- L'évaluation de l'atteinte des objectifs envisagée – annexe 5

L'annexe 6 (Déroule pédagogique détaillé réellement utilisé) et l'annexe 7 (bilan du formateur) sont jointes à ce dossier à titre d'information sur la forme des documents attendus pour les prestataires qui seront retenus.

Vous pouvez compléter votre réponse à l'aide d'annexes pédagogiques.

Les objectifs généraux des actions sont fixés. Cependant, les variantes par rapport aux spécifications de l'appel à propositions seront analysées.

L'appel à propositions est notamment consultable sur :

- Le site du Carif-Oref de Normandie : <http://www.cariforefnormandie.fr/>
- Le site de Communotic : <https://communotic.normandie.fr/>
- Le réseau social LinkedIn du Carif-Oref : <https://www.linkedin.com/company/carif-oref-de-normandie>
- Le réseau social twitter du Carif-Oref : <https://twitter.com/COdeNormandie>

Le choix des prestataires sous-traitants sera effectué par un comité de sélection à partir des critères d'analyse suivants :

- Structuration de l'offre : clarté de la présentation de la proposition, complétude de la proposition ; objectifs de formation généraux et objectifs opérationnels, durée et séquençement, contenus
- Méthode et organisation pédagogique : une attention particulière sera portée à la méthode pédagogique utilisée (travaux de groupe, études de cas, mises en situations..., suivi pédagogique et capacité à individualiser), aux outils d'animation, aux supports/ressources mis à disposition (papier, en ligne), aux réseaux d'échange et de partage (forum), aux moyens postérieurs à la formation : documentation, partage d'expériences...
- Moyens humains : expérience de l'organisme, expertise de l'intervenant dans le domaine
- Identification de la démarche « qualité » de l'organisme
- Modalités d'évaluation des acquis et indicateurs
- Coût de la prestation et budget détaillé donnant lieu à une présentation claire et précise.

Les dossiers non-complets ne seront pas instruits Il est impératif de fournir les informations attendues dans les annexes 1, 2, 5 et 6. Seul le comité de sélection sera destinataire des contenus fournis. Le Carif-Oref s'engage à ne pas utiliser les contenus fournis à d'autres fins qu'en tant que réponse à l'appel à propositions, sans l'accord du répondant.

Le calendrier final des actions sera réalisé en concertation avec la correspondante du programme.

Le Carif-Oref se réserve le droit de décaler ou de suspendre l'une ou l'autre des actions au regard du budget consolidé et des moyens mobilisables.

Les actions en présentiel auront lieu à Caen et/ou à Rouen, la plupart du temps.

Les propositions retenues feront l'objet d'une convention entre le Carif-Oref de Normandie et le prestataire sous-traitant retenu.

En fonction des demandes des professionnels et du nombre d'inscrits, toute action retenue pour le programme 2022 pourra faire l'objet, en accord avec le prestataire sous-traitant, d'une reconduction en 2023, voire 2024 formalisée par un avenant à la convention initiale de formation.

- **Le Carif-Oref de Normandie est déclaré organisme de formation.** Il gère donc l'inscription des participants, la facturation et les conventions avec les participants et fournit les feuilles d'émargements ainsi que les certificats de réalisation pour chacun des participants qui fait appel à son OPCO. Pour pouvoir répondre aux éventuels contrôles du service fait, en tant qu'organisme de formation, le Carif-Oref de Normandie doit s'engager à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui permettent d'établir les certificats de réalisation pendant une durée de 3 ans.
- A ce titre, le Carif-Oref demande aux prestataires sous-traitants retenus de lui fournir tous les éléments de preuve du service fait. Le Carif-Oref se réfère
 - D'une part aux exigences Qualiopi applicables aux prestataires sous-traitants en annexe 3, en particulier, le prestataire sous-traitant retenu s'engage à transmettre au Carif-Oref de Normandie :
 - Le déroulé pédagogique détaillé réellement utilisé tel que proposé en annexe 6. et son adaptation si besoin par rapport aux sessions réalisées en fonction des participants
 - Les adaptations pédagogiques de la formation liées à la situation de handicap de stagiaires
 - Les supports utilisés durant la formation, les ressources pédagogiques accompagnées de leur notice d'utilisation et la webographie/bibliographie sur la thématique traitée
 - L'évaluation des acquis : les indicateurs, les modalités d'évaluation, et les preuves des résultats obtenus
 - Le bilan à la fin de la formation selon le modèle remis par le Carif-Oref de Normandie en annexe 7.
 - D'autre part, le Carif-Oref se réfère en particulier au guide des formations multimodales édité par le FFFOD en 2019 pour identifier les pièces justificatives qu'il demandera aux prestataires sous-traitants, une fois leur prestation réalisée (cf. annexe 4.) à savoir, dans le cadre d'un parcours multimodal, tous les éléments d'information et les données attestant de la participation du stagiaire aux activités pédagogiques et échanges y compris ceux issus des outils numériques (si formation ou séquence à distance, extraction de LMS pour le positionnement s'il existe, temps de connexion, réalisation des activités, résultats aux quiz), les résultats obtenus aux évaluations ainsi qu'un tableau d'assiduité fourni par le Carif-Oref pour établir les attestations de formation.
 - Enfin, le Carif-Oref de Normandie gère les questionnaires de satisfaction.

L'ouverture de l'action sera confirmée au prestataire sous-traitant 10 jours calendaires avant la date de démarrage prévue. La liste des participants lui sera communiquée préalablement.



CALENDRIER

- Les propositions sont à adresser pour le 7 février 2022 à 12h au plus tard :
 - En version papier à :
 - Carif-Oref de Normandie - Unicité - 10 rue Alfred Kastler 14000 CAEN, à l'attention d'Elisabeth Marmontel
 - Et en version numérique à emarmontel@cariforefnormandie.fr, en format word ou pdf et **en évitant un format image.**
- Publication de l'appel à propositions : 4 janvier 2021.
- Date limite des réponses : 7 février 2022 à 12 heures au plus tard
- Examen des réponses : février
- Si nécessaire, des auditions pourront être envisagées.
- Période de mise en œuvre : d'avril à décembre 2022.

Sont soumises à proposition, les actions de professionnalisation soulignées des axes 1, 2 et 4.

Ne relèvent pas de cet appel à propositions, les actions en italique :

Les intitulés des actions ne sont pas définitifs et pourront être modifiés, de même que le classement et la répartition des différentes actions.

- **Axe 1 : COMPRENDRE L'ENVIRONNEMENT EMPLOI FORMATION ORIENTATION EN MUTATION CONSTANTE**
 - *Action 1-1 : Comprendre les dispositifs et les financements de la formation*
 - *Action 1-2 : Découvrir et comprendre l'AFEST*
 - Action 1-3 : Répondre à un appel à projets ou appels d'offres marchés publics dans le champ de la formation - Méthodologie
 - *Action 1-4 : Connaître l'offre de formation linguistique normande et les publics primo-arrivants*
 - *Action 1-5 : Intégrer les données socio-économiques dans sa pratique*
 - *Action 1-6 : Quels métiers, quelles compétences pour demain ?*
 - *Action 1-7 : Organiser et faire une veille sur l'emploi et la formation*
 - *Action 1-8: Présentation des plateformes nationales*
 - *Action 1-9 : L'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers :missions, gamme de services et actualités*
 -
- **Axe 2 : ORIENTER ET ACCOMPAGNER LES PERSONNES POUR SECURISER LES PARCOURS**
 - *Action 2-1 : Structurer sa pratique d'insertion et d'orientation avec l'ADVP*
 - Action 2-2 : Accompagner la mobilité professionnelle des publics en insertion ou éloignés de l'emploi
 - *Action 2-3 Compétences : aider à les identifier, les évaluer et les formaliser pour favoriser leur appropriation par les bénéficiaires*
 - *Action 2-4 : Orienter et accompagner les personnes après 50 ans*
 - *Action 2-5: Prendre en compte la situation globale des personnes réfugiées dans l'accompagnement à l'orientation*
 - *Action 2-6 : L'entretien d'explicitation dans les pratiques d'accompagnement et d'orientation*
 - *Action 2-7 : Entretien motivationnel dans l'accompagnement des parcours vers l'insertion*
 - *Action 2-8 : Formation illettrisme : repérer, convaincre et accompagner les publics*
 - *Action 2-9 : Prévenir et gérer les situations difficiles avec les publics*
- **Axe 4 : CULTURE NUMERIQUE DANS LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES**
 - *Action 4-1 : Concevoir et animer une séance à distance interactive (visio-conférence, classe virtuelle...)*
 - Action 4-2 : Identifier les clés de réussite de la comodalité en formation
 - *Action 4-3 : Comment favoriser et maintenir la motivation des apprenants en formation à distance*
 - *Action 4-4 : Créer des vidéos pédagogiques*
 - *Action 4-5 : Créer des contenus pédagogiques e-learning*
 - *Action 4-6 : Transformer une action de formation présentielle à distance*



CONTENU DES ACTIONS

Action 1-3 :

Répondre à un appel à projets ou appels d'offres marchés publics dans le champ de la formation -
Méthodologie

Cette action correspond à un cycle composé d'un webinaire introductif et d'ateliers

1. Webinaire introductif

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre les normes réglementaires, le processus et les modalités de réponse à un appel à projet ou à un appel d'offres, connaître le cadre législatif des marchés publics
- Savoir identifier les différents documents d'un appel à projets ou un appel d'offres

2. Des ateliers selon les appels à projets

Financeurs associés pour expliciter leur process (services FSE...), leurs exigences et leurs attentes / Etude de cas (FSE, Innov formation, PIA, Région, Feder...)

Objectifs pédagogiques :

- Décrypter, analyser un cahier des charges d'appel à projet de la Région, de l'Etat,
- Analyser la demande, l'opportunité et la faisabilité de la réponse (identifier les partenariats potentiels).
- Identifier les facteurs clés pour présenter son dossier de candidature et les pièges à éviter.

Public visé :

Directeur, Responsable de formation, chargé de projet, coordonnateur et formateurs, professionnels de ML, IAE

Modalités pédagogiques :

- La réponse attendue nécessite pour les ateliers d'organiser les interventions des différents financeurs autour d'une ingénierie commune
- Sont attendus des apports méthodologiques et des études de cas.
- Préciser la forme envisagée, présentiel, à distance ou mixte et la durée

Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée :

- Prévoir 2 cycles répartis sur les 2 semestres 2022



AXE 2 : ORIENTER ET ACCOMPAGNER LES PERSONNES POUR SECURISER LES PARCOURS

Action 2-2 : Accompagner la mobilité professionnelle des publics en insertion ou éloignés de l'emploi

Cibles : Conseillers du SPRO, IAE, formateurs

Objectifs généraux :

- Identifier les freins (limites culturelles, représentations, ...)
- Repérer les leviers, les ressources
- Tester techniques, méthodologies et postures pour ouvrir à la mobilité professionnelle (géographique, psychologique...)

Nota : Un zoom sur la mobilité professionnelle des femmes est attendu.

Modalités pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques, travaux de sous-groupes
- Préciser la forme envisagée, présentiel, à distance ou mixte et la durée

Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée

- Prévoir 2 sessions réparties sur les 2 semestres 2022

Axe 4 : CULTURE NUMERIQUE DANS LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Action 4-3 : Identifier les clés de réussite de la comodalité en formation

Public visé : Formateurs

Objectifs généraux :

- S'approprier la définition de la comodalité, ses enjeux et objectifs, ses spécificités
- Repérer l'ingénierie pédagogique de la comodalité : les fondamentaux, la préparation d'une formation co-modale, la diffusion
- Identifier les outils et les activités d'animation co-modales

Modalités pédagogiques

- Format webinaire attendu avec une alternance d'apports théoriques, méthodologiques et d'illustrations au plus près des expériences du public attendu. L'intervention pourra s'organiser en un ou plusieurs webinaires.

Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée

- Prévoir 2 séances réparties sur les 2 semestres 2022

Contact en charge du programme de professionnalisation : Elisabeth Marmontel

Mail : emarmontel@cariforefnormandie.fr ; Tél : 02 31 46 98 72



ANNEXES

Annexe 1 : DOSSIER DE PRESENTATION DE L'ORGANISME

Annexe 2 : DESCRIPTIF DE L'ACTION DE FORMATION

Annexe 3 : LES EXIGENCES QUALIOPi APPLICABLES AUX SOUS-TRAITANTS

Annexe 4 : RECENSEMENT DES TYPES DE PREUVES EN FONCTION DES SITUATIONS PEDAGOGIQUES

Annexe 5 : EVALUATION DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS

Annexe 6 : DEROULE PEDAGOGIQUE DETAILLE REELLEMENT UTILISE

Annexe 7 : BILAN DE LA FORMATION PAR LE FORMATEUR

Annexe 1 : DOSSIER DE PRESENTATION DE L'ORGANISME

Coordonnées de l'organisme

Nom :

Adresse :

Tél. : Fax :

Mail : Site Internet :

Date de création : Forme juridique :

Numéro d'enregistrement en qualité d'organisme de formation :

Démarche Qualité en cours, certification obtenue :

Personne ayant qualité pour engager l'organisme (*Nom, prénom, fonction, mail, téléphone*) :

Référent pédagogique de la proposition (*Nom, prénom, fonction, mail, téléphone*) :

Nombre de salariés dans votre structure :

Principaux domaines d'intervention et expérience de l'organisme en matière de formation des professionnels de l'emploi-formation-orientation. Précisez vos références clients

Décrivez votre activité de formation en rapport avec votre réponse à cet appel à propositions

Précisez les outils utilisés pour maintenir votre veille sur les méthodes pédagogiques et donner quelques exemples d'utilisation.....

A joindre impérativement Curriculum Vitae du ou des formateurs intervenant sur la ou les actions concernées.

Précisez les actions de professionnalisation suivies dans les trois dernières années par le (la) formateur(trice) ainsi que celles envisagées.

NB : vous pouvez joindre tout document d'information complémentaire que vous jugerez utile.

Nom – Prénom – Fonction du signataire
Certifié exact, signature, cachet de l'organisme

Annexe 2 : DESCRIPTIF DE L'ACTION DE FORMATION

1. Intitulé de l'action

Vous pouvez modifier l'intitulé de l'action que vous proposez (par rapport à celui présent dans le cahier des charges) afin de refléter au mieux le contenu de votre proposition sous une forme attractive.

2. Numéro de l'action

3. Objectifs généraux et objectifs opérationnels

Reprendre les objectifs généraux en les déclinant en objectifs opérationnels et évaluables.

4. Prérequis : Indiquez si des prérequis sont nécessaires et les modalités d'évaluation envisagées à l'entrée de la formation.

5. Durée de l'action : Indiquez le nombre total de journées de l'action proposée (pour les présentiels : minimum 1 jour et maximum 5 jours) et l'organisation souhaitée. Par exemple, pour une session de 5 jours : 5 jours groupés ou une journée/mois sur 5 mois ou 3 jours + 2 jours ... Les durées supérieures à 5 jours sont à justifier. Ces durées minimales ne s'appliquent pas aux webinaires

6 Nombre de participants : à définir pour chacune des actions, selon la ou les modalités retenues.

7. Dates (Hors vacances scolaires de la zone B)

Vous proposez plusieurs périodes d'intervention et vous indiquez vos disponibilités précises (dates) en accord avec les périodes du calendrier prévisionnel quand il est inscrit dans le présent appel à propositions.

8. Contenus, durée et séquençement

Précisez de manière détaillée, séquencée et avec leur durée indicative, les thèmes et sujets abordés au cours de l'action de formation. Ils doivent être clairement formulés de manière à permettre aux professionnels de s'inscrire en connaissance de cause. L'annexe 6 est jointe pour illustrer les réponses attendues.

9. Méthode et organisation pédagogiques

Précisez la méthode pédagogique utilisée (travaux de groupe, études de cas, mises en situations, alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques, le suivi pédagogique et la capacité à individualiser), les outils d'animation, les supports/ressources mis à disposition (papier, en ligne), les réseaux d'échange et de partage ainsi que les moyens postérieurs à la formation envisagés. L'innovation pédagogique sera particulièrement appréciée. L'annexe 6 est jointe pour illustrer les réponses attendues.

10. Adaptation aux situations de handicap

Vous mettez en évidence les adaptations pédagogiques que vous êtes susceptibles de mettre en oeuvre. A minima, si besoin, vous acceptez d'intégrer, sur proposition du Carif-Oref, les adaptations pédagogiques de la formation liées à la situation de handicap de stagiaires.

11. Moyens humains

Présentez-le(s) profil(s) du/de la (ou des) intervenant-te(s) en précisant la nature de ses (leurs) qualification(s) et expériences au regard de l'action proposée. **Joindre impérativement CV du (de la) formateur(trice) intervenant(e) sur la (les) action(s) concernée(s)**

12. Evaluation de l'action

Décrivez les indicateurs/ modalités d'évaluation de l'atteinte des objectifs opérationnels de l'action proposée. Merci de renseigner l'annexe 5. Une fois la formation réalisée, prévoyez de communiquer les preuves des résultats obtenus par les participants au Carif-Oref de Normandie.

Pour des raisons pratiques, l'annexe 5 est présentée à part. Pour autant, sans nécessairement utiliser la forme de l'annexe 6, vous êtes invité(e) à renseigner toutes les rubriques de l'annexe 6 (elles correspondent aux questions 3, 5, 7 et 8 du présent document) en identifiant les liaisons entre elles.

Nota : l'évaluation de satisfaction de la formation est prise en charge par le Carif-Oref.

13. Coût de l'action

Votre proposition fera apparaître le tarif de l'intervention exprimé en coût total et par journée TTC, tous frais compris. Ce coût comprendra les frais liés à la préparation et à l'animation (photocopies d'articles, de supports, de bibliographies pour l'élaboration de dossiers pédagogiques, ...) et les frais de déplacement qui sont à identifier de façon distincte des coûts pédagogiques.

14. « Accroche » pédagogique (encart de promotion de l'action)

Rédigez une « accroche » (500 caractères espaces compris maximum) pour présenter l'action proposée. **Elle doit faciliter la compréhension de l'action et guider les choix par les professionnels.** Elle sera intégrée au descriptif de l'action qui servira de support d'information

Annexe 3 : LES EXIGENCES QUALIOPi APPLICABLES AUX SOUS-TRAITANTS

Attention	Dans le cadre de Qualiopi, le prestataire dans cette annexe et dans cette colonne désigne le Carif oref de Normandie (CO)	les sous-traitants dans cette annexe et dans cette colonne sont les organismes qui répondent à cet appel à propositions	Période à laquelle le sous-traitant doit fournir les informations/preuves	Envoi avant l'action	Envoi après l'action et avant facture
Critères	Indicateurs / niveau attendu	Exigences applicables aux sous-traitants tout au long de la prestation	Réponse à l'appel à propositions	Le prestataire est retenu	
<p>Critère 1 : Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus.</p> <p>Critère 2 : L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations.</p>	<p>1) Le prestataire diffuse une information accessible au public, détaillée et vérifiable sur les prestations proposées : prérequis, objectifs, durée, modalités et délais d'accès, tarifs, contacts, méthodes mobilisées et modalités d'évaluation, accessibilité aux personnes handicapées.</p> <p><i>Donner une information accessible, exhaustive (c'est-à-dire sur l'intégralité des items mentionnés) datée et actualisée.</i></p>	<p>Le sous-traitant renseigne les annexes 1, 2 et 5 de l'appel à propositions (prérequis, objectifs opérationnels, durée, méthodes mobilisées et modalités d'évaluation...)</p> <p>Le sous-traitant retenu contribue au descriptif de présentation de l'action qu'il anime.</p> <p>Le sous-traitant retenu participe à un webinar de lancement du programme de l'année à venir pour présenter l'action qu'il animera.</p> <p>Enfin, il répond, si besoin, à des demandes d'informations des personnes intéressées par la formation.</p>	oui	oui	
	<p>4) Le prestataire analyse le besoin du bénéficiaire en lien avec l'entreprise et/ou le financeur concerné(s).</p> <p><i>Démontrer comment le besoin du bénéficiaire est analysé en fonction de la finalité de la prestation.</i></p>	<p>Le Carif Oref demande aux professionnels qui s'inscrivent dans les actions de professionnalisation de s'auto-positionner par rapport aux actions de leur choix. Les informations obtenues lors de l'inscription sur les attentes et le niveau des participants au regard des objectifs visés, sont envoyées au sous-traitant retenu pour prise en compte.</p> <p>Le sous-traitant retenu participe à l'analyse des besoins recueillis et à l'adéquation de la formation. Il vérifie l'adéquation des attentes par rapport aux objectifs et aux contenus de la formation et informe, si besoin, le Carif-Oref, des décalages que le Carif-Oref devra signaler aux participants.</p>	<p>Le sous-traitant décline les objectifs généraux fixés dans l'appel à propositions en objectifs opérationnels et évaluables (cf. annexes 2 et 5 de l'appel à propositions). Il propose une évaluation systématique pour chaque objectif opérationnel identifié.</p>	oui	oui
<p>6) Le prestataire établit les contenus et les modalités de mise en œuvre de la prestation, adaptés aux objectifs définis et aux publics bénéficiaires.</p> <p><i>Démontrer que les contenus et modalités de mise en œuvre des prestations sont adaptés aux objectifs définis en fonction des bénéficiaires.</i></p>	<p>En fonction des objectifs opérationnels présentés et des publics visés, le sous-traitant décrit le déroulé pédagogique de son action : contenus, durée et séquençement, modalité, méthodes pédagogiques, outils d'animation, supports, moyens postérieurs à la formation envisagés, modalités d'évaluation (cf. annexes 2 et 5 de l'appel à propositions).</p> <p>Le sous-traitant retenu actualise le déroulé pédagogique si besoin avant son intervention par rapport à sa réponse à l'appel à propositions.</p>	<p>Le programme de professionnalisation s'adresse à des professionnels régionaux qui s'auto-positionnent lors de leur inscription en ligne au regard des objectifs opérationnels de l'action.</p> <p>Le sous-traitant analyse les réponses au questionnaire d'inscription. Il rend compte de son analyse et donne son avis au Carif Oref de Normandie.</p> <p>Le sous-traitant informe le Carif-Oref des procédures de positionnement s'il en met en place et des résultats obtenus.</p> <p>Dans le cas de pré-requis applicables à la formation proposée, le sous-traitant les précise dans sa réponse à l'appel à propositions (cf. annexe 2)</p>	oui	oui : actualisation du déroulé pédagogique si nécessaire	
<p>8) Le prestataire détermine les procédures de positionnement et d'évaluation des acquis à l'entrée de la prestation.</p> <p><i>Démontrer la mise en œuvre des procédures de positionnement et d'évaluation des acquis à l'entrée de la prestation adaptée aux publics et modalités de formations.</i></p>	<p>Le prestataire détermine les procédures de positionnement et d'évaluation des acquis à l'entrée de la prestation.</p>	<p>Le programme de professionnalisation s'adresse à des professionnels régionaux qui s'auto-positionnent lors de leur inscription en ligne au regard des objectifs opérationnels de l'action.</p> <p>Le sous-traitant analyse les réponses au questionnaire d'inscription. Il rend compte de son analyse et donne son avis au Carif Oref de Normandie.</p> <p>Le sous-traitant informe le Carif-Oref des procédures de positionnement s'il en met en place et des résultats obtenus.</p> <p>Dans le cas de pré-requis applicables à la formation proposée, le sous-traitant les précise dans sa réponse à l'appel à propositions (cf. annexe 2)</p>	oui	oui	



Attention	Dans le cadre de Qualiopi, le prestataire dans cette annexe et dans cette colonne désigne le Carif Oref de Normandie (CO)	les sous-traitants dans cette annexe et dans cette colonne sont les organismes qui répondent à cet appel à propositions	Période à laquelle le sous-traitant doit fournir les informations/preuves
Critères	Indicateurs / niveau attendu	Exigences applicables aux sous-traitants tout au long de la prestation	Le prestataire est retenu
<p>modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre.</p> <p>Critère 3 : L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre.</p>	<p>9) Le prestataire informe les publics bénéficiaires sur les conditions de déroulement de la prestation.</p> <p><i>Les modalités d'accueil et les conditions de déroulement de la prestation sont formalisées et diffusées.</i></p>	<p>Le Carif-Oref envoie un mail de confirmation d'inscription aux participants, au plus tard 10 jours avant le démarrage de l'action; le sous-traitant est en copie.</p> <p>Dans le cas des formations à distance, le sous-traitant envoie, suite à ce premier mail, le lien et les modalités de connexion aux participants et il met le Carif-Oref en copie.</p>	<p>oui</p>
	<p>10) Le prestataire met en œuvre et adapte la prestation, l'accompagnement et le suivi aux publics bénéficiaires.</p> <p><i>La prestation est adaptée aux situations et profils des bénéficiaires : contenus (outils et méthodes), accompagnement, suivi (durées, emplois du temps, adaptation des rythmes).</i></p>	<p>Après la prestation, le sous-traitant retenu informe le Carif Oref du déroulé pédagogique réalisé par rapport au prévu et envisage les améliorations (contenus, accompagnement et suivi). Le sous-traitant retenu renseigne le bilan de la formation et le retourne au Carif-Oref.</p>	<p>oui</p>
	<p>11) Le prestataire évalue l'atteinte par les publics bénéficiaires des objectifs de la prestation.</p> <p><i>Démontrer qu'un processus d'évaluation existe, est formalisé et mis en œuvre. Il permet d'apprécier l'atteinte des objectifs.</i></p>	<p>Le sous-traitant retenu respecte les modalités d'évaluation indiquées dans l'annexe 5 et fournit au Carif-Oref les preuves matérielles des résultats obtenus. (Si besoin, la nature des preuves de résultats obtenus sera revue entre le CO et le sous-traitant retenu avant action)</p> <p>Le sous-traitant retenu prévoit une restitution des évaluations aux stagiaires et la communique au Carif-Oref.</p>	<p>oui</p>
	<p>12) Le prestataire décrit et met en œuvre les mesures pour favoriser l'engagement des bénéficiaires et prévenir les ruptures de parcours.</p> <p><i>Démontrer que des mesures formalisées existent et sont mises en œuvre.</i></p>	<p>Pour les formations dépassant la journée, le sous-traitant retenu prévoit, au moins un temps de débriefing/régulation par jour et propose des modalités pédagogiques suffisamment variées qu'il fait apparaître dans le déroulé pédagogique remis au Carif-Oref.</p>	<p>oui</p>

Attention	Dans le cadre de Qualiopi, le prestataire dans cette annexe et dans cette colonne désigne le Carif-oref de Normandie (CO)	les sous-traitants dans cette annexe et dans cette colonne sont les organismes qui répondent à cet appel à propositions	Période à laquelle le sous-traitant doit fournir les informations/preuves			
Critères	Indicateurs / niveau attendu	Exigences applicables aux sous-traitants tout au long de la prestation	Réponse à l'appel à propositions	Le prestataire est retenu	Envoi avant l'action	Envoi après l'action et avant facture
Critère 4 : L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre.	<p>17) Le prestataire met à disposition ou s'assure de la mise à disposition des moyens humains et techniques adaptés et d'un environnement approprié (conditions, locaux, équipements, plateaux techniques ...).</p> <p><i>Démontrer que les locaux, les équipements, les moyens humains sont en adéquation avec la ou les prestation(s).</i></p> <p>18) Le prestataire mobilise et coordonne les différents intervenants internes et/ou externes (pédagogiques, administratifs, logistiques, commerciaux ...).</p> <p><i>Démontrer l'existence d'une coordination des fonctions nécessaires à la prestation.</i></p>	<p>Le sous-traitant retenu précise ses besoins vis-à-vis du Carif Oref dès la réservation des dates (nombre de salles...).</p> <p>Dans le cas des formations à distance, le sous-traitant retenu met à disposition les moyens techniques qu'il s'est engagé à utiliser : LMS, CV, accompagnement à distance...</p> <p>Le sous-traitant retenu se mobilise dans le cadre des réunions de coordination que le Carif-Oref propose.</p>		oui		
Critère 5 : La qualification et le développement des connaissances des personnes chargées de mettre en œuvre les prestations.	<p>19) Le prestataire met à disposition du bénéficiaire des ressources pédagogiques et permet à celui-ci de se les approprier.</p> <p><i>Démontrer que les ressources pédagogiques existent, sont actualisées et disponibles et démontrer que des dispositions sont mises en place afin de permettre aux bénéficiaires de se les approprier.</i></p> <p>21) Le prestataire détermine, mobilise et évalue les compétences des différents intervenants internes et/ou externes, adaptées aux prestations.</p> <p><i>Démontrer que les compétences requises pour réaliser les prestations ont été définies en amont et sont adaptées aux prestations. La maîtrise de ces compétences fait par ailleurs l'objet d'une évaluation par le prestataire.</i></p> <p>22) Le prestataire entretient et développe les compétences de ses salariés, adaptées aux prestations qu'il délivre.</p> <p><i>Démontrer l'existence d'un plan de développement des compétences pour l'ensemble de son personnel.</i></p>	<p>Le sous-traitant retenu fournit au Carif Oref de Normandie un kit des supports pédagogiques utilisés durant la formation.</p> <p>Il précise les ressources pédagogiques utilisées, les modalités d'accès aux ressources et les notices d'utilisation des ressources.</p> <p>Le sous-traitant met à disposition les ressources humaines qualifiées et expérimentées au regard de l'action proposée et ne peut changer d'intervenant sans accord du Carif Oref.</p> <p>Il joint impérativement un Curriculum Vitae du ou des formateurs intervenant sur la ou les actions concernées et mentionne les formations suivies en lien avec le thème traité. (cf. annexes 1 et 2 de l'appel à propositions)</p> <p>Le sous-traitant renseigne l'annexe 1 de l'appel à propositions.</p>		oui	oui	



Attention	Dans le cadre de Qualiopi, le prestataire dans cette annexe et dans cette colonne désigne le Carif oref de Normandie (CO)	les sous-traitants dans cette annexe et dans cette colonne sont les organismes qui répondent à cet appel à propositions	Période à laquelle le sous-traitant doit fournir les informations/preuves			
Critères	Indicateurs / niveau attendu	Exigences applicables aux sous-traitants tout au long de la prestation	Réponse à l'appel à propositions	Le prestataire est retenu	Envoi avant l'action	Envoi après l'action et avant facture
	25) Le prestataire réalise une veille sur les innovations pédagogiques et technologiques permettant une évolution de ses prestations et en exploite les enseignements. <i>Démontrer la mise en place d'une veille sur les thèmes de l'indicateur et son impact éventuel sur les prestations.</i>	Le sous-traitant précise les outils utilisés pour réaliser sa veille sur les méthodes pédagogiques et donne quelques exemples d'utilisation au Carif Oref (Cf. annexe 1).	oui			
	26) Le prestataire mobilise les expertises, outils et réseaux nécessaires pour accueillir, accompagner/ former ou orienter les publics en situation de handicap. <i>Démontrer la mise en place d'un réseau de partenaires/ prestataires du champ du handicap, mobilisable par les personnels et dans le cas d'accueil de personnes en situation de handicap, préciser les mesures spécifiques mises en oeuvre.</i>	Le sous-traitant met en évidence les adaptations pédagogiques qu'il est susceptible de mettre en oeuvre. (cf annexe 2 : adaptation aux situations de handicap) A minima, si besoin, le sous-traitant retenu accepte d'intégrer sur proposition du Carif oref, les adaptations pédagogiques de la formation liées à la situation de handicap de stagiaires.	oui	oui	oui	oui
	27) Lorsque le prestataire fait appel à la sous-traitance ou au portage salarial, il s'assure du respect de la conformité au présent référentiel salarial. <i>Démontrer les dispositions mises en place pour vérifier le respect de la conformité au présent référentiel par le sous-traitant ou le salarié porté.</i>	Le sous-traitant répond aux exigences qui lui sont applicables depuis sa réponse à l'appel à propositions et tout au long de sa prestation. Il fait le point avec le Carif Oref pour envisager les évolutions qui seraient nécessaires.	oui			oui

Attention	Dans le cadre de Qualiopi, le prestataire dans cette annexe et dans cette colonne désigne le Carif-oref de Normandie (CO)	les sous-traitants dans cette annexe et dans cette colonne sont les organismes qui répondent à cet appel à propositions	Période à laquelle le sous-traitant doit fournir les informations/preuves			
Critères	Indicateurs / niveau attendu	Exigences applicables aux sous-traitants tout au long de la prestation	Réponse à l'appel à propositions	Le prestataire est retenu	Envoi avant l'action	Envoi après l'action et avant facture
Critère 7 : Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.	30) Le prestataire recueille les appréciations des parties prenantes : bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques et entreprises concernées. <i>Démontrer la mise en place d'un système de collecte des appréciations à une fréquence pertinente, incluant des dispositifs de relance et permettant une libre expression.</i>	Concernant les questionnaires de satisfaction*, seuls ceux fournis par le Carif-Oref sont utilisés auprès des participants et le sous-traitant retenu donne le lien fourni par le Carif-Oref pour qu'ils soient remplis à la fin de la prestation, dans le temps de la formation. Le Carif-Oref retourne l'information sur la satisfaction des stagiaires au sous-traitant pour qu'il puisse la prendre en compte pour une action ultérieure. * Les modalités d'évaluation de l'atteinte des objectifs sont, en revanche, seules celles proposées par le sous-traitant retenu/lors de sa réponse à l'appel à propositions.				oui
	31) Le prestataire met en œuvre des modalités de traitement des difficultés rencontrées par les parties prenantes, des réclamations exprimées par ces dernières, des aléas survenus en cours de prestation. <i>Démontrer la mise en place de modalités de traitement des aléas, difficultés et réclamations.</i>	Le sous-traitant retenu fait vivre, promeut la démarche d'amélioration continue du Carif-Oref auprès des stagiaires et fait remonter lui-même les aléas, difficultés rencontrés.				oui
	32) Le prestataire met en œuvre des mesures d'amélioration à partir de l'analyse des appréciations et des réclamations. <i>Démontrer la mise en place d'une démarche d'amélioration continue.</i>	Le sous-traitant retenu prend en compte les propositions d'amélioration établies avec le Carif-Oref.				oui

Annexe 4 : RECENSEMENT DES TYPES DE PREUVES EN FONCTION DES SITUATIONS PEDAGOGIQUES

(Extrait de Formations multimodales – Attester la réalisation de l’action de formation – octobre 2019- FFFOD)

Pour pouvoir répondre aux éventuels contrôles du service fait, en tant qu’organisme de formation, le Carif-Oref de Normandie doit s’engager à conserver l’ensemble des pièces justificatives qui permettent d’établir les certificats de réalisation pendant une durée de 3 ans. Le Carif-Oref se réfère au guide des formations multimodales édité par le FFFOD pour identifier les pièces justificatives qu’il demandera aux prestataires, une fois leur prestation réalisée.

Parcours multimodal : les activités de l’apprenant par grandes catégories et les preuves associées

	Situations pédagogiques	Preuves ou éléments de preuve
1	Effectue ou passe un test de positionnement	Extraction de LMS, score, émargement si test en présentiel
2	Reçoit une prescription, une restitution, des résultats	PIF (protocole ou plan individuel de formation), résultat du positionnement
3	Effectue ses activités en présentiel	Feuilles d’émargement
4	Effectue ses activités à distance	Extraction de LMS, preuves de réalisation des travaux (preuve de dépôt de documents), des évaluations, des interactions, etc.
5	Échange à distance	Attestation de suivi à distance, avec visas de l’apprenant et du formateur ; ou extraction du LMS
6	Est évalué en présentiel	Feuilles d’émargement
7	Est évalué à distance	Extraction de LMS, preuves de réalisation des travaux (preuve de dépôt de documents), des évaluations, des interactions, etc.



Annexe 7 : BILAN DE LA FORMATION PAR LE FORMATEUR (*pour information*)

Intitulé de la formation :

Dates de la formation :

Participants :

Rappel des objectifs visés :

Tous les thèmes ont-ils été traités ? Oui Non

Si non, quels sont les thèmes non traités et commentaires

Synthèse des faits marquants (modifications du déroulé pédagogique : chronologie, déroulement, durée, sujets ajoutés ...) :

Adaptation aux situations de handicap de stagiaires : oui /non

Si oui lesquelles ?

Implication des participants (respect des consignes, des délais, réalisation des productions, participation aux échanges, disponibilité, cohésion de groupe)



Annexe 7 : BILAN DE LA FORMATION PAR LE FORMATEUR (suite)

Homogénéité par rapport aux objectifs opérationnels : prérequis nécessaires/positionnement ; attentes

Atteinte des objectifs opérationnels pour tous les participants ?

Si non, avez-vous pu échanger et faire un retour aux participants qui n'ont pas, de votre point de vue, atteint les objectifs ?

Modalités de partage des ressources pédagogiques (mise à disposition de présentations, documents, liens ...)

Commentaires sur la perception par le groupe (difficultés observées, sujets particulièrement appréciés ...):

Préconisations et perspectives, évolutions envisagées, améliorations possibles

SITE DE CAEN/ siège

Unicité
10 rue Alfred Kastler
Bâtiment A
14000 CAEN

SITE DE ROUEN

Atrium
115 boulevard de l'Europe
BP 1152
76176 ROUEN CEDEX 1

